

Chapitre XXXIII

L'ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE AU DÉBUT DE 1793

Au cours de nos pages sur l'Ancien Régime, nous avons indiqué brièvement quelle était la composition de l'armée royale française à la date du 1^{er} janvier 1789.

En 1793, les forces militaires de notre pays se trouvaient quelque peu différentes, et dans leur physionomie, et dans leur organisation.

Dès les premiers temps de la Révolution, l'émigration de nombreux officiers avait fortement contribué à affaiblir les cadres ; en décembre 1792, on comptait, en effet, 6.000 officiers émigrés sur un total d'environ 9.000. De fait, de 1789 à 1792, l'armée fut rapidement désorganisée par diverses causes ; en 1794, elle deviendra plus forte, plus offensive, plus aguerrie et elle atteindra son apogée.

Un comité de douze membres avait été constitué par l'Assemblée nationale, le 2 octobre 1789, dans le but de procéder à la réorganisation de l'armée royale ; tâche ardue qui fut poursuivie de 1790 à 1791, au milieu de longues discussions et de maintes difficultés.

Malgré l'opposition de certains membres, dont Dubois-Crancé, qui réclamaient l'établissement de la conscription, l'Assemblée décida, par un décret du 16 décembre 1789, que l'armée continuerait à être recrutée par voie d'enrôlements volontaires à prix d'argent.

En temps de paix, l'effectif de l'armée de ligne était fixé à 150.000 hommes, dont le cinquième de cavalerie et le sixième d'artillerie ; toutefois, l'effectif des régiments étrangers ne devait pas dépasser 26.000 hommes.

Le règlement du 1^{er} février 1791 innova une disposition importante : il substitua des numéros d'ordre aux noms particuliers des corps qui furent classés selon leur ancienneté, sans distinction de race ni d'origine. Seuls les régiments suisses, liés au service de la France par des capitulations, purent conserver leurs noms et leur organisation spéciale.

C'est sous ces numéros que nos régiments se couvriront de gloire à l'avenir, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, aux XIX^e et XX^e siècles.

Quant au régiment dit du Roi, compromis gravement dans l'insurrection militaire de Nancy, le 30 août 1791, il fut supprimé et l'unité qui le remplaça prit le

dernier numéro de la série. Il en fut de même du régiment de cavalerie Mestre-de-Camp²⁵³.

Les divers corps de la Maison du Roi furent licenciés progressivement, sauf les gardes suisses dont une grande partie furent massacrés lors de la prise des Tuileries, à Paris, le 10 août 1792.

Le régiment des gardes françaises, qui avait coopéré à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, fut dissous à la date du 30 août de la même année ; les soldats de ce corps, versés d'abord dans la Garde nationale soldée à Paris, (formée en août 1789), servirent, après le licenciement de cette formation, en septembre 1791, à former trois régiments d'infanterie, deux bataillons d'infanterie légère et trois divisions de gendarmerie²⁵⁴.

Au mois d'avril 1791, les régiments d'artillerie cessèrent de faire partie de l'infanterie et constituèrent, dorénavant, une arme distincte.

Enfin, le décret du 11 août 1791 mit sous les ordres du ministre de la Guerre les troupes des colonies instituées le 24 octobre 1784 ; ces formations furent bientôt transformées en six régiments d'infanterie et un régiment d'artillerie²⁵⁵.

À l'automne de 1791, l'armée de ligne française se composa alors de :

- 111 régiments d'infanterie à 2 bataillons, dont 2 suisses ;
- 14 bataillons de chasseurs à pied on d'infanterie légère ;
- 8 régiments d'artillerie à 2 bataillons ;
- 16 compagnies d'ouvriers et de mineurs ;
- 2 régiments de carabiniers, soldats d'élite se recrutant dans toute la cavalerie ;
- 12 régiments de chasseurs à cheval, 6 régiments de hussards à 4 escadrons ;
- enfin, 24 régiments de cavalerie dont 18 de dragons à 3 escadrons.

À la tête de chaque régiment se trouvait un colonel, assisté de deux lieutenants-colonels commandant les bataillons, composés eux-mêmes de 9 compagnies dont une de grenadiers ; le régiment d'artillerie comptait 20 compagnies de canonniers et de sapeurs réparties entre les 2 bataillons composant le corps d'un effectif de 1.142 hommes.

L'armée ainsi constituée présentait, en temps de paix, les effectifs suivants : 110.000 hommes environ d'infanterie, 30.000 de cavalerie et 10.000 d'artillerie, ce qui la plaçait aussitôt après les armées permanentes de la Prusse et de l'Autriche.

253. Un troisième régiment, celui de Châteauvieux (Suisse), avait aussi pris part à cette émeute.

254. Ces unités devinrent : les 102^e, 103^e, 104^e régiments d'Infanterie, les 13^e, 14^e bataillons d'Infanterie légère et les 29^e, 30^e, 31^e divisions de Gendarmerie.

255. Le corps des Colonies comprenait : les régiments du Cap, de Port-au-Prince, de la Martinique, de la Guadeloupe, de l'Ile-de-France, de l'Ile-de-Bourbon, de Pondichéry, les bataillons d'Afrique et de la Guyane. À ces unités, il faudrait ajouter : un bataillon dit « Auxiliaire », les compagnies de Saint-Pierre-et-Miquelon, les Cipayes de Pondichéry et un régiment d'artillerie dit « de Rennes ».

Notre armée de 1791 était devenue manœuvrière à la suite des exercices exécutés aux camps de Vaussieux, de Metz et de Saint-Omer²⁵⁶. L'infanterie royale, à la veille de la guerre contre l'Autriche (avril 1792), était composée de très beaux hommes et présentait des régiments bons ou moins bons, selon le zèle des officiers et le degré d'instruction qu'ils avaient reçu. Le corps des sous-officiers était excellent, la cavalerie bien montée, mais dont les unités à trop faible effectif étaient peu habituées à manœuvrer en grandes masses ; dans cette dernière arme, les officiers, en général, étaient trop vieux.

L'artillerie était vraiment devenue une arme d'élite depuis 1774. L'illustre ingénieur militaire du XVIII^e siècle, Gribeauval, avait corrigé et complété l'œuvre de Des Vallières²⁵⁷ au point de vue du personnel et du matériel ; des règlements de manœuvre précis avaient été élaborés, les pièces et les affûts allégés, l'emploi des gargousses et des cartouches à boulets généralisé. De plus, les constructions établies sur un modèle uniforme facilitaient les approvisionnements en pièces de rechange et, auprès de chaque régiment, des écoles fixes instruisaient officiers et sous-officiers.

Mais, à toute cette organisation militaire, il manque une chose en l'année 1792 : la cohésion. L'influence des clubs et d'autres causes affaiblissent le moral des hommes, favorisent les actes d'indiscipline. De là, des mutineries, de l'insubordination, surtout chez les volontaires et les gardes nationaux, ce qui conduit à la méfiance et à la malveillance à l'égard du commandement dont l'autorité est ainsi sapée.

Lors de la déclaration de guerre contre l'Autriche, le contingent des volontaires avait été fixé à deux cent mille hommes. Il y eut des indisciplinés et des maraudeurs, certes, mais les meilleurs devinrent, en un an, d'excellents et valeureux soldats.

En dépit de certains défauts, les recrues de 1791 furent de beaucoup les meilleures ; le fameux manifeste du duc de Brunswick donna à la France plus de cent bataillons qui, en moins de trois semaines, furent levés, armés et mis en route. L'Armée française fit toutefois une perte regrettable en 1792, celle des régiments suisses qui furent dissous et dont les hommes, douze mille excellents soldats, rentrèrent chez eux.

D'autre part, le décret du 29 août 1793 supprimera définitivement l'habit blanc d'uniforme et le remplacera par l'habit bleu.

256. Au camp de Vaussieux, en 1778, sous le ministère du prince de Montbarey, on avait réuni soixante bataillons, quarante escadrons et quarante canons ; Jourdan, Berthier, Desaix assistèrent à ces manœuvres.

Le Règlement de manœuvre, rédigé par Guibert et publié en 1791 avait été inspiré par les résultats des nouveaux systèmes de tactique expérimentés dans ces camps. C'est ce règlement qui servira pour l'instruction des recrues et des bataillons de volontaires de la Révolution ; il formera la base de tous les règlements militaires ultérieurs (Krebs et Moris : Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution 1792-1793).

257. Des Vallières (Jean-Florent), général d'artillerie français, né à Paris en 1667, mort en 1759. Il réorganisa l'artillerie française et dirigea lui-même, en 1744, le siège de Fribourg. Son fils, Joseph-Florent des Vallières, officier du Génie distingué, introduisit, dans son arme, des innovations appréciables (1717-1776). Gribeauval, qui perfectionna son œuvre, était né à Amiens en 1715 ; il mourut en 1789. Ce fut un technicien de premier ordre.

Ce ne sera qu'en septembre 1793, alors que la France est en lutte sur toutes ses frontières et que Toulon vient d'être livré aux Anglais, qu'une circulaire du ministre de la Guerre, Bouchotte, en date du 26 septembre, appliquant la loi votée par la Convention le 21 février de la même année, réalisera l'amalgame des troupes de ligne, c'est-à-dire la mise sous un même régime des troupes de 1791 avec celles constituées par des appels sous les drapeaux depuis la chute de la royauté.

Cette fusion, commencée à l'armée d'Italie le 15 septembre 1793 (décret de la Convention nationale du 12 août 1793), s'effectua sans trop de difficultés dans tout le sud-est de la France ²⁵⁸.

258. D'après Krebs et Moris : *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*.